



LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent avoir des revenus fiscaux de référence (année n-2) qui ne dépassent pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources Zone B1	Plafonds de ressources Zones B2 et C
1	38 844 €	33 771 €
2	58 057 €	45 100 €
3	69 786 €	54 235 €
4	83 594 €	65 476 €
5	98 956 €	77 023 €
6	111 359 €	86 805 €
Pers. supplémentaire	12 408 €	9 683 €

LE LOGEMENT

- Occupé à titre de résidence principale
- Ayant fait l'objet d'un agrément par les services de l'état
- Un prix au m² qui ne doit pas dépasser :
 - **3 736,81 € TTC** sur les communes situées en zone B1
 - **3 448,79 € TTC** sur les communes situées en zone B2
 - **3 014,13 € TTC** sur les communes situées en zone C



AVANTAGES FISCAUX



- Exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- Tva à taux réduit 5,5%
- Cumulable avec un PTZ et un prêt Accession d'Action Logement